

Enseigner la laïcité (2)

Nous avons dans le précédent numéro du Chevalier exposé les motifs qui sont à la base de notre projet, celui d'enseigner la laïcité dans les écoles, collèges, lycées, universités de la République.

Rappelons ici quelques-uns de ces motifs

...La population autochtone se reconnaît dans notre République laïque mais reste ignorante de ses fondements, la population immigrée peine à comprendre les principes laïques.

...Les personnels de l'Education nationale manquent d'arguments précis pour répondre aux pressions exercées par les élèves ou leurs parents

...Les politiques manquent d'une culture laïque pour répondre de façon pertinente aux exigences nouvelles de leurs administrés

...Les entrepreneurs sont pris au dépourvu par les demandes du personnel musulman

...Les Pouvoirs Publics sont contraints d'orienter les imams vers les organismes de l'Eglise catholique pour la formation des imams à la laïcité

Pour faire aboutir un tel projet, il est essentiel de faire reconnaître d'abord la laïcité comme matière à enseigner.

Mais une discipline n'accède à ce statut que si elle réunit plusieurs conditions.

Au-delà d'une nécessaire base élargie des savoirs permettant de créer une grande variété de cursus adaptés aux différents publics, elle doit d'une part rester ouverte à la recherche, et d'autre part elle doit offrir matière à débat public.

chaire ou institut ?

Il faut reconnaître que la laïcité est reconnue aujourd'hui comme un sujet ouvrant sur des débats particulièrement animés et de grand intérêt dès qu'ils sont portés sur l'Agora.

Quant à sa qualité de motiver des chercheurs, ce point est plus difficile à apprécier en se fondant sur l'existant ; en première analyse, la laïcité bénéficie de recherches partielles et dispersées. C'est ainsi que certains départements de recherche d'universités ou du CNRS traitent déjà de laïcité, mais il convient de noter ici une restriction importante relativement à une matière qui exige un traitement libre dans l'esprit : ces recherches sont développées à l'intérieur de sections centrées sur les religions : théologie, histoire, sociologie,...

Il est essentiel de faire reconnaître d'abord la laïcité comme matière à enseigner

Au total, on peut donc observer des expériences partielles qui certes fournissent à la laïcité des arguments, des atouts non négligeables permettant d'envisager sa promotion au rang de matière à part entière.

La première idée qui vient à l'esprit pour faire décoller le projet est la création d'une chaire universitaire qui lui serait dédiée. La reconnaissance par l'Etat de l'enseignement qui y est dispensé et des recherches qui y sont associées en faisait autrefois le socle théoriquement nécessaire pour officialiser la création d'une nouvelle discipline apte à former des citoyens.

Malheureusement, depuis 68, les chaires d'Etat officialisant une matière ont disparu.



Dans ces conditions l'idée s'infléchit vers la création d'un Institut d'enseignement qui se démarquerait des différents pôles dispersés traitant ici et là cette matière de façon partielle et partiale, et cette distinction s'appuierait sur deux éléments.

D'abord par le caractère essentiellement laïque de l'institut (c'est la moindre des choses) quant au financement et à la pédagogie développée.

L'équipe pédagogique doit réunir enseignants chercheurs et personnalités laïques s'étant illustrés sur les fronts de défense et de promotion de la laïcité.

Ensuite, l'Institut fonde son enseignement sur la philosophie. C'est cette base qu'il convient d'abord d'étayer car elle est le point d'ancrage rationnel pour une large variété de cadres d'enseignement : historiques, sociologiques, juridiques, géopolitiques, économiques, éthiques...

Ces cursus sont bâtis en fonction des publics recensés : enseignants de l'Education nationale, maires et conseillers, DRH et personnels administratifs des entreprises, clercs et imams...

L'organisation d'activités ouvertes vers

l'extérieur pourront assurer la visibilité de l'Institut : cycles de conférences, séminaires et ateliers, journées d'études, colloques, publications...

C'est seulement quand les activités de l'Institut auront montré la pertinence de la matière « laïcité » qu'il sera loisible de soumettre le projet et des contenus d'enseignement à l'Education nationale.

L'Institut d'enseignement philosophique de la laïcité constituera en outre une tribune

pour adresser aux universitaires étrangers un appel à coopérer, échanger expériences et projets, porter mutuelle assistance dans les débats nationaux, et au total

pour convertir les dirigeants de tous pays à l'exercice et l'enseignement d'une matière qui ne serait plus une exception française et participerait pour l'avenir à la paix entre chapelles, communautés, peuples.

JP

